

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-022

du 19 mai 2022

n°022

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, David SIMON

POUVOIRS (6) : Jean-Pierre de MICHIEL donne pouvoir à Marion LATUS
Pierre BARAUDON donne pouvoir à Patricia BAZIN
Evelyne AZIHARI donne son pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Séverine BART donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL

OBJET : Versement de subventions à différentes associations - Exercice 2022

La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations et des actions spécifiques qui revêtent un intérêt local. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif.

Or, certaines associations ont transmis tardivement leur dossier et des demandes exceptionnelles sont également intervenues dans le courant de l'exercice budgétaire.

Chaque dossier de demande a fait l'objet d'une instruction spécifique par le service concerné et l' élu délégué du secteur qui permet de faire les propositions d'attribution listées dans le tableau annexé.

* * * * *

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

VU la délibération n°2 du conseil municipal du 27 janvier 2022 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2022, dont les crédits sont inscrits au compte 65748,

CONSIDÉRANT que les activités concernées sont d'intérêt local,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'accorder les subventions demandées listées dans le tableau en annexe,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-022

du 19 mai 2022

n°022

page 2/2

– d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant,

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICQUÉ



Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le



ID : 086-21860666-20220519-CM_20220519_022-DE

Feuille1

Code Fct	Code Gst	Fonction	Organisme	N° dossier	Objet	demande	Proposition 2022
024	5300	Aide aux associations sports	Châtel'tennis	55	action spécifique	1 500,00 €	1 500,00 €
024	5300	Aide aux associations sports	Courir dans Châtelleraut	68	projet « Faire courir les écoles »	2 000,00 €	1 200,00 €
024	5300	Aide aux associations sports	Handball Club Châtelleraudais	99	achat de maillots de sport logo Ville	1 500,00 €	1 500,00 €
024	5300	Aide aux associations sports	Les Lions chatelleraudais (triathlon)	128	championnat du monde Swing and Run	1 600,00 €	1 600,00 €
024	5300	Aide aux associations sports	Union Sportive chatelleraudaise	129	intervention sportive dans les écoles maternelles	2 000,00 €	500,00 €
024	5300	Aide aux associations sports	Union Sportive chatelleraudaise	130	Fonctionnement annuel	100,00 €	100,00 €
Aide aux associations sports Résultat						8 700,00 €	6 400,00 €

